

1<sup>er</sup> tour le 12 septembre 2017

2d tour le 12 octobre 2017 (le cas échéant)

Nombre de sièges à pourvoir : 9

Le nouveau CROA de Normandie, issu de la fusion des CROA Basse-Normandie et Haute-Normandie est composé de 18 membres.

Toutefois, pour la seule période transitoire de 2017 à 2020, ce nouveau conseil régional sera composé de 20 membres : 11 conseillers non sortants issus des anciens conseils régionaux et 9 nouveaux conseillers à élire lors de ces prochaines élections.

**11 Conseillers non sortants**

**CROA Basse Normandie** : Didier Boscher, Nicolas Charpentier, Hervé Declomesnil, Virginie Langlais, Arnauld Lorgeoux et Claire Thinon

**CROA Haute Normandie** : Isabelle Chesneau, Emmanuelle Feret, Raoul Lemerrier, Laurent Protois et Joël Soury

**Conseillers sortants ou démissionnaires rééligibles**

**CROA Basse Normandie** : Stéphane Bossuyt, Stéphane Collas, Pascal Perrichot, Florent Schneider, Denis Lamare (démissionnaire) et Anne-Florence Clergue (démissionnaire)

**CROA Haute Normandie** : Paul Bernard, Jean-Luc Boulard, Anne Desplanques-Bettinger, Olivier Honnet et Franck Maviel (démissionnaire)

**Conseillers sortants ou démissionnaires non rééligibles**

**CROA Haute Normandie** : Anne-Delphine Marie (radiée), Emmanuel Delabranche (changement de région)

## RÈGLES DE VOTE

L'électeur peut voter blanc.

L'électeur ne peut voter pour un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges à pourvoir.

Les listes peuvent être panachées. Dans ce cas, l'électeur respecte, sous peine de nullité de son vote, les règles cumulatives relatives à la parité et à la représentativité des territoires.

- Les règles de la parité imposent de voter pour un nombre de femmes ou d'hommes compris entre zéro et la moitié au plus du nombre de sièges à pourvoir, **soit entre 0 et 5 femmes et 0 et 5 hommes.**

- Les règles de la représentativité des territoires imposent de voter pour **3 candidats minimum établis dans 3 départements différents**, puisque la région comporte 5 départements.

## SOMMAIRE DES LISTES PAR ORDRE D'ARRIVÉE

**1. Liste « Du 9 ! »** **2**

**2. Liste « ENSEMBLE ! »** **4**

**LISTE**  
**« Du 9 ! »**

**Mathilde CALBA**

36 ans / F  
Mode d'exercice : SARL

4 rue Rollon  
76000 ROUEN

ADE - HMONP



**François HAMET**

43 ans / M  
Mode d'exercice : libéral

5 rue Siméon Luce  
50430 BRETTEVILLE-SUR-AY

Architecte DPLG



**Vincent LEBÈGUE**

45 ans / M  
Mode d'exercice : libéral

5 route d'Arromanches  
14400 RYES

Architecte DPLG

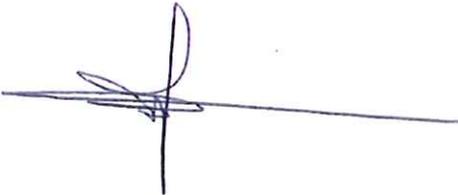


**Florence MAUNY-UHL**

43 ans / F  
Mode d'exercice : libéral

La Vallée Claire  
61250 SAINT CÉNERI LE GÉREI

Architecte DPLG



**Valérie PARRINGTON**

46 ans / F  
Mode d'exercice : SARL

32 route de Dieppe  
76580 MUCHEDENT

Architecte DPLG  
Programmist

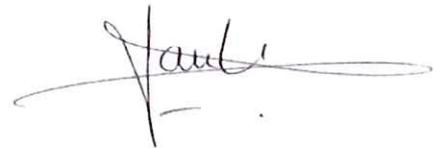


**Rebecca PAULIN**

28 ans / F  
Mode d'exercice : SARL

37 rue Malatire  
76000 ROUEN

ADE - HMONP



**Pascal SÉJOURNÉ**

53 ans / M  
Mode d'exercice : EURL

1084 route de Serquigny  
27470 FONTAINE L'ABBÉ

Architecte DPLG



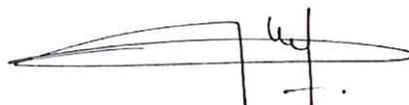
**Yvon SERRES**

59 ans / M  
Modes d'exercice :  
SELARL / libéral

4070 route de Neufchâtel  
BP 19  
76230 BOIS-GUILLAUME

Architecte DPLG / DUEJ

Appartenances à des  
organisations  
Professionnelles :  
RAN (UNSFA)  
Md'A Normandie / Le Forum



**François VERSAVEL**

52 ans / M  
Mode d'exercice : SARL

34 rue Notre Dame  
14600 HONFLEUR

Architecte DPLG



## PROFESSION DE FOI

### LISTE « **Du 9 !** »

Forte de 9 candidats pour 9 sièges à pourvoir, notre liste compte 4 consœurs et 5 confrères représentant nos 5 départements.

Par la diversité de nos expériences, de nos modes d'exercice, de nos lieux et champs d'activité, nous souhaitons représenter au mieux l'ensemble des architectes normands.

Notre action s'inscrit dans la continuité du travail réalisé par l'équipe sortante, qui, avec celles des autres régions, a participé à l'élaboration et la promulgation de la loi LCAP. Notamment par le retour à la situation antérieure –abaissement du seuil- l'élargissement de notre champ d'intervention obligatoire –permis d'aménager pour les lotissements- ou la meilleure protection du titre, celle-ci constitue une incontestable avancée. Nous veillerons à sa bonne mise en application et serons force de proposition pour de possibles évolutions et renforcement de sa portée dans l'esprit de la loi de 1977.

Dans le cadre des missions régaliennes de l'Ordre, nous nous efforcerons de favoriser l'accès à la commande de chacun d'entre nous en veillant :

- à la défense du titre d'architecte : lutte contre la signature de complaisance, l'usurpation de titre...
- au respect de notre indépendance : sensibilisation de la maîtrise d'ouvrage afin de limiter le recours aux appels d'offres en conception/réalisation ou en PPP, lutte contre l'uberisation de la profession par multiplication de sites de mise en relation clients/architectes, avec le prix comme seul critère de sélection...
- au respect des règles de procédure d'appel d'offre : limitation des marchés négociés au profit de procédures à 2 tours avec concours ou remise de prestations normalement rémunérés... justification de références et moyens moins restrictifs favorisant l'accès à la première commande... rôle des AMO...
- à la juste rémunération de nos prestations : sensibilisation de la maîtrise d'ouvrage aux risques du dumping des honoraires, proposition d'un barème plancher comme en Allemagne et actuellement à l'étude en Belgique...
- à réduire les risques liés aux projets de maison individuelle : demandes abusives des banques, loi Scrivener...

Nous veillerons également à renforcer notre confraternité en agissant en faveur de ceux, nombreux, qui traversent des difficultés :

- en étudiant la faisabilité d'une cotisation ordinale modulée, totalement ou partiellement, en fonction du chiffre d'affaire et de l'effectif, comme le font déjà d'autres ordres professionnels.
- en facilitant l'accès à la formation continue, devenue obligatoire : abaissement des coûts et contrôle de qualité des formations, réduction des délais de prise en charge...
- en agissant auprès de la MAF et des organismes sociaux pour un calcul plus juste des appels prévisionnels et un meilleur lissage des cotisations et régularisations.

Nous rechercherons à faciliter l'accès à la profession de nos jeunes confrères : évolution de la HMO...

En dehors du cadre d'intervention obligatoire des architectes, nous poursuivrons et intensifierons les actions pédagogiques envers tous les publics sur les avantages de recourir volontairement aux services d'un architecte -maison individuelle en dessous du seuil de 150 m<sup>2</sup>, extension, réhabilitation notamment thermique...- également sur l'intérêt de nous confier des missions complètes ou complémentaires.

Ainsi, nous soutiendrons le rôle central de l'architecte dans la mise en œuvre réussie d'un cadre bâti approprié et agréable aux usagers, s'inscrivant dans un environnement hautement respecté.

Dans le cadre de la fusion des Ordres Haut et Bas Normands, nous œuvrerons :

- à finaliser la mise en place d'un outil efficace au service des architectes des 5 départements, s'appuyant sur les synergies des deux implantations de l'Ordre à Caen et à Rouen.
- à développer les moyens de communication numériques afin d'améliorer l'efficacité du Conseil Régional de l'Ordre et limiter son empreinte environnementale...

Bien confraternellement,

La liste « **Du 9 !** »

# ENSEMBLE !

## **Stéphane BOSSUYT**

47 ans, Masculin  
16.04 Boulevard du bois  
14 200 HEROUVILLE SAINT CLAIR  
Architecte DPLG

## **Alice CAILLOUEL**

30 ans, Féminin  
244 rue d'Amfreville  
27 350 ETURQUERAYE  
Architecte HMONP

## **Stéphane COLLAS**

52 ans, Masculin  
133 Rue Caponière  
14 000 CAEN  
Architecte DPLG

## **Jonathan DESCHAMPS**

38 ans, Masculin  
3 Rue de l'Abbaye  
61 110 MOUTIERS AU PERCHE  
Architecte DPLG

## **Jean Philippe LAQUAINE**

54 ans, Masculin  
14 Avenue de la République BP 433  
50 204 COUTANCES cedex  
Architecte DPLG

## **Catherine MARTIN**

55 ans, Féminin  
760 Route de Préaux  
76 160 RONCHEROLLES SUR LE VIVIER  
Architecte DPLG

## **Charline PONTILLON**

33 ans, Féminin  
13 Rue Georges Clémenceau  
50 400 GRANVILLE  
Architecte HMONP

## **Delphine REHEL**

29 ans, Féminin  
22 Rue de Launay  
14 130 PONT L'EVEQUE  
Architecte HMONP

## **Florent SCHNEIDER**

54 ans, Masculin  
42 Avenue du 6 Juin  
14 000 CAEN  
Architecte DPLG

# ENSEMBLE !

850 Architectes Acteurs dans une région nouvelle  
Accompagner, Alerter, Anticiper, Animer, Agir...au plus près

## Acompagner :

- **Représenter** : Une organisation régionale plus large, et des relais sur tout le territoire normand : chaque conseiller devient un référent de proximité ;
- **Inform** des actions, formations, manifestations en cours, en créant un agenda en ligne, accessible à chaque inscrit ;
- **Faire de l'Ordre un lieu convivial pour échanger**, entre ruraux et urbains, jeunes et plus aguerris, enthousiastes et blasés, entre nous quoi !
- **Partager nos expériences** pour être plus réactifs et mieux informés.
- **Adapter la formation** aux besoins ressentis, avec les partenaires de l'Ordre : Ecole d'Architecture, Form-A, Greta, Crepa... etc.
- **Rendre plus visibles et plus accessibles les outils proposés par l'Ordre** :
  - l'assistance juridique ; OSCAR ; les contrats types ; le site « architecte pour tous », les journées portes ouvertes ...etc.

## Anticiper :

- **Assurer** une veille législative (via Séance Publique) des projets de lois pouvant avoir une influence sur notre profession,
- **Recueillir vos difficultés** et améliorations souhaitables, participer aux commissions de l'Ordre National et faire entendre nos voix dans le cadre des réglementations à venir, regarder ce qui se fait ailleurs.
- **Sensibiliser** nos élus parlementaires afin qu'ils nous défendent lors des discussions à l'Assemblée,
- **Vous informer** des mutations (réglementaires, technologiques...etc.) et établir les besoins (outils, formations...etc.) correspondants à mettre en place.

## Alerter :

- **Veiller sur le respect** de la réglementation et des marchés publics pour l'égalité des chances de tous les architectes.
- **Défendre nos intérêts** : intervenir auprès des maîtres d'ouvrage pour les convaincre de limiter les procédures de conception-réalisation, de mettre en œuvre des procédures adaptées et proportionnées aux projets envisagés, d'éviter la surenchère du BIM lorsque cela ne se justifie pas (taille du projet, complexité,... etc.), pour toujours plus protéger un large accès à la commande.
- **Rencontrer les maîtres d'ouvrage** publics et privés : organisation de journées à thème, dans une approche constructive, pour leur expliquer les conséquences désastreuses des programmes et budgets insuffisants, des excès bureaucratiques, des délais irréalistes, des procédures inégales et injustes, des exigences démesurées.

## Animer la profession :

*A côté des missions régaliennes exercées par les conseillers,*

- **Ouvrir à des architectes-contributeurs des missions de représentations et d'animation** :
  - Participation à des groupes de travail, journées à thème ou des commissions ;
  - Gestion équitable des présences aux jurys de concours,
- **Mettre en place des collèges consultatifs** (jeunes architectes, salariés, indépendants ... etc.) qui se réuniraient 2 fois par an pour faire un état des lieux et proposer à l'Ordre des actions spécifiques.
- **Organiser une CONVENTION** : Nous proposons de réunir tous les architectes de Normandie en convention pendant une journée. Des ateliers thématiques avec des maîtres d'ouvrages publics et privés ainsi que les partenaires seront organisés. Ce travail permettra de mieux se connaître et d'adapter ensemble les actions de l'institution aux attentes de la profession.

## AGIR ENSEMBLE !

- **Promouvoir et expliquer le métier de l'architecte**
  - Ensemble avec les organismes de promotion de l'architecture (CAUE, M'A, école d'Architecture, Pavillon, Association Maisons Paysannes de France... etc.) : rencontres, expositions, annuaires, ...etc.
  - En faisant respecter le cadre d'exercice de la profession ;
  - En créant une journée de promotion de **l'architecte du quotidien** auprès des particuliers (consultations gratuites).
- **Développer les échanges et collaborations avec les partenaires de l'acte de bâtir** :
  - Rencontrer régulièrement les responsables administratifs de la maîtrise d'ouvrage pour échanger sur les procédures et pratiques de consultations ;
  - Rencontrer les élus pour communiquer sur le rôle de l'Architecte pour la conception des lotissements ;

Notre liste, composée d'architectes de tous les départements normands, synergie d'expérience ordinaire, de volonté de renouveau et représentative des différentes manières d'exercer notre métier, s'engagera véritablement aux côtés de ceux déjà en place, pour faire vivre ENSEMBLE l'Institution et la mettre au service des confrères, au quotidien.

ENSEMBLE, unissons nos voix pour l'Architecture !

## **PROCLAMATION ET NOTIFICATION DES RÉSULTATS**

Sont proclamés élus au premier tour du scrutin, dans l'ordre déterminé par le nombre de voix obtenues, les candidats ayant réuni un nombre de suffrages correspondant à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En cas d'égalité des suffrages le candidat le plus âgé est élu.

Les votes blancs ou nuls ne font pas partie des suffrages exprimés.

Le résultat du vote est affiché au siège du Conseil régional.

## **ÉVENTUALITÉ D'UN SECOND TOUR**

Dans l'hypothèse d'un second tour, les électeurs recevront de nouveau par courrier, leurs identifiants et mots de passe ainsi que le résultat du premier tour précisant le ou les noms des conseillers élus le cas échéant, le nombre de sièges restant à pourvoir au second tour et la liste des candidats restant à élire.